

COULON (M. Pierre), Député de l'Allier
(I. P. A. S.).

Son élection est validée [2 février 1956] (p. 168). — Est nommé membre : de la Commission des moyens de communication et du tourisme [31 janvier 1956] (p. 161), [4 octobre 1957] (p. 4503) ; de la Commission de la presse [31 janvier 1956] (p. 161), [4 octobre 1957] (p. 4503) ; de la Commission de comptabilité [31 janvier 1956] (p. 162), [4 octobre 1957] (p. 4503). — Est élu : Vice-Président de la Commission de comptabilité [2 février 1956] (p. 181), [18 octobre 1957] (p. 4537) ; Secrétaire de la Commission des moyens de communication et du tourisme [18 octobre 1957] (p. 4536). — Est élu représentant de la France : à l'assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier [23 février 1956] (p. 470), [26 juin 1956] (p. 3049), [3 juillet 1957] (p. 3195) ; à l'assemblée unique des Communautés européennes [13 mars 1958] (p. 1583).

Dépôts :

Le 17 mai 1956, une proposition de loi tendant à prohiber l'usage de la clause de non-concurrence postérieure au contrat de travail des représentants de commerce, **n° 1882**. — Le 17 mai 1956, une proposition de loi tendant à compléter l'article L 209 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre par une disposition en faveur des ayants cause Français d'origine ou par naturalisation, quelle que soit la date de celle-ci, des personnes de nationalité étrangère, **n° 1883**.

S'excuse de son absence [7 juin 1956] (p. 2396), [5 novembre 1957] (p. 4630), [19 mars 1958] (p. 1695). — Obtient des congés [7 juin 1956] (p. 2396), [5 novembre 1957] (p. 4630), [19 mars 1958] (p. 1695).

COURANT (M. Pierre), Député de la Seine-Maritime (2^e circonscription) (I. P. A. S.).

Son élection est validée [20 janvier 1956] (p. 45). — Est nommé membre titulaire de la Commission des finances [31 janvier 1956] (p. 161), [4 octobre 1957] (p. 4503). — Est élu représentant de l'Assemblée Nationale au sein : de la Commission de contrôle de la circulation

monétaire [28 février 1956] (p. 555) ; de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations [28 février 1956] (p. 555). — Est nommé membre du Conseil d'administration de la Caisse autonome de la reconstruction [14 mars 1956] (p. 918). — Est élu représentant suppléant de la France à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe [23 février 1956] (p. 458). — Est nommé membre de la Commission spéciale tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs [J. O. du 17 juin 1958] (p. 5663).

Dépôts :

Le 14 février 1956, une proposition de loi tendant à modifier le régime fiscal des agents commerciaux, **n° 443**. — Le 14 février 1956, une proposition de loi tendant à réduire le taux de la taxe proportionnelle sur les rentes viagères, **n° 444**. — Le 6 juin 1956, une proposition de loi tendant à réformer la procédure en matière de contributions directes, **n° 2077**. — Le 13 novembre 1956, un avis au nom de la Commission des finances sur le projet de loi (n° 2379) tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs, **n° 3205**. — Le 12 février 1957, une proposition de loi portant révision, préalablement à tout autre et seulement pour la durée des pouvoirs de la présente Assemblée, de l'article 90 de la Constitution, **n° 4103**. — Le 22 mars 1957, une proposition de loi tendant à abroger le décret n° 57-312 du 15 mars 1957 relatif aux importations de marchandises, **n° 4643**. — Le 10 avril 1957, un avis au nom de la Commission des finances sur le projet de loi, modifié par le Conseil de la République, tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs, **n° 4830**. — Le 11 février 1958, un rapport au nom de la Commission des finances sur l'article 26 du projet de loi de finances 1958 (2^e partie. — Moyens des services et dispositions spéciales), (Dispositions relatives aux règlements effectués au moyen des titres émis par la Caisse autonome de la reconstruction), **n° 6560**. — Le 14 février 1958, un rapport au nom de la Commission des finances sur le projet de loi de finances pour 1958 (n° 6107), (2^e partie. — Moyens des services et dispositions spéciales), annexe n° 16 : rapport sur les crédits du logement et de la reconstruction,